

Abou Hourayra, qu'Allah a agréé, rapporte que le Messager d'Allah ﷺ a dit:

- 1 "Ô gens, Allah est bon et n'accepte que ce qui est bon
- 2 et Allah ordonna aux croyants ce qu'il a ordonné aux messagers lorsqu'il dit: **«Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien.»** [Sourate Al-Mou' minoune: 51] et qu'il dit: **«Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées.»** [Sourate Al-Baqara: 172].
- 3 Puis il mentionna "l'homme qui fait un long voyage au point d'être **hirsute et recouvert de poussière** et qui tend les bras vers le ciel en disant: "Ô Seigneur, ô Seigneur" alors que sa nourriture est illicite, sa boisson est illicite, ses habits sont illicites et qu'il a été nourri de l' illicite. Comment pourrait-il donc être exaucé?"<sup>(1)</sup>.

1 Moslim (1015).

#### Les Versets

- ﴿Ô les croyants! Mangez des (nourritures) licites que Nous vous avons attribuées. Et remerciez Allah, si c'est Lui que vous adorez﴾ [Sourate Al-Baqara: 172].
- ﴿Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux! Et sachez qu'Allah n'a besoin de rien et qu'Il est digne de louange﴾ [Sourate Al-Baqara: 267].
- ﴿Dis: Le mauvais et le bon ne sont pas semblables, même si l'abondance du mal te séduit﴾ [Sourate Al-Ma' ida: 100].
- ﴿Ô Messagers! Mangez de ce qui est permis et agréable et faites du bien. Car Je sais parfaitement ce que vous faites﴾ [Sourate Al-Mou'minoune: 51].
- ﴿vers Lui monte la bonne parole, et Il élève haut la bonne action﴾ [Sourate Fatir: 10].

#### Le Narrateur

Il s'agit de 'Abd Ar-Rahmane Ibn Sakhr Ad-Dawssi Al-Azdi Al-Yamani, plus célèbre par sa kounya. C'est l'hypothèse la plus partagée concernant son prénom et celui de son père. C'est un Compagnon du Messager d'Allah ﷺ qui embrassa l'Islam en l'an 7 de l'Hégire, l'année de la bataille de Khaybar. Constamment en compagnie du Prophète ﷺ et le suivant partout où il allait pour acquérir la science, il devint l'un des Compagnons du Messager d'Allah ﷺ ayant mémorisé le plus de hadiths et celui qui en a narré le plus. Selon Al-Boukhari, plus de huit cents Compagnons et Successeurs (Tabi'oune) ont rapporté de lui des hadiths. 'Omar Ibn Al-Khattab, qu'Allah a agréé, le désigna un temps comme gouverneur du Bahreïn puis il retourna à Médine où il se préoccupa de narrer des hadiths et d'enseigner aux gens comment pratiquer leur religion. Il est mort en l'an 58 de l'Hégire<sup>(1)</sup>.

#### Résumé

Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah – exalté soit-Il – est bon qu'Il n'accepte que ce qui est bon. C'est pourquoi Il ordonna à tous les gens de manger de ce qui est bon et qu'Il nous informa que manger de ce qui est illicite fait partie de ce qui empêche l'invocation d'être exaucée.

1 Voir sa fiche biographique dans Ma'rifa As-Sahaba d'Abou Nou'aym (4/1846), Al-Isti'ab Fi Ma'rifa Al-Ashab d'Ibn 'Abd Al-Barr (4/1770), Ousd Al-Ghaba d'Ibn Al-Athir (3/357) et Al-Issaba Fi Tamyiz As-Sahaba d'Ibn Hajar (4/267).



# Compréhension (fiqh)

**1** Le Prophète ﷺ nous informe qu'Allah est bon et que Le concernant il n'y a ni manque ni déficience. Ce qui est bon est ce qui est pur, sain et exempt de souillure<sup>(1)</sup>.

Ainsi, Allah n'accepte que ce qui est bon comme œuvres et comme âmes. En effet, une personne ayant une mauvaise âme et portant en lui de la haine et de la rancune envers les gens ne l'approchera pas. Il en est de même pour celui qui se comporte avec les gens de manière obscène et de celui dont le corps se sustente de nourriture illicite.

En outre, Allah n'accepte, parmi les œuvres, que ce qui est bon. Ainsi, il n'accepte pas une œuvre entachée d'associationnisme et d'ostentation ni une aumône faite avec ce qui a été usurpé sans droit. Le Prophète ﷺ dit à ce sujet: *“Un individu ne fait pas l'aumône de quelque chose de bon – sachant qu'Allah n'accepte que ce qui est bon – sans que le Tout Miséricordieux ne la prenne avec Sa main droite, même si ce n'est qu'une simple datte, et elle augmente dans la main du Tout Miséricordieux jusqu'à devenir aussi immense qu'une montagne, de la même façon que l'un de vous élève son poulain ou son chamelon”*<sup>(2)</sup>. Le Prophète ﷺ dit également: *“Aucune prière n'est acceptée sans purification et aucune aumône, de ce qui a été usurpé, n'est acceptée”*<sup>(3)</sup>.

Fait partie de la souillure qu'Allah n'accepte pas le fait qu'un homme prélève de ses biens la pire part en guise d'aumône légale. Allah dit: **﴿Ô les croyants! Dépensez des meilleures choses que vous avez gagnées et des récoltes que Nous avons fait sortir de la terre pour vous. Et ne vous tournez pas vers ce qui est vil pour en faire dépense. Ne donnez pas ce que vous-mêmes n'accepteriez qu'en fermant les yeux!﴾** [Sourate Al-Baqara: 267].

**2** Le Prophète ﷺ affirme ensuite que l'obligation de se nourrir et de se vêtir de ce qui est bon touche aussi bien les prophètes et messagers que leurs disciples croyants. En effet, de la même façon qu'Allah a ordonné à tous les gens de manger les bonnes nourritures et d'accomplir des œuvres vertueuses, il a également ordonné cela à Ses prophètes et messagers. Il est donc ordonné à tous de rechercher ce qui est licite et de délaisser ce qui est illicite.

1 Voir Ikmal Al-Mou'lim Bi Fawa'id Moslim d'Al-Qadi 'Iyad (3/535) et Al-Mouyassar Fi Charh Massabih As-Sounna d'At-Tawrabachti (2/655).

2 Al-Boukhari (1410) et Moslim (1014).

3 Moslim (224).

**3** Puis le Prophète ﷺ nous informe que manger de ce qui est illicite est une des raisons pour lesquelles l'invocation n'est pas exaucée, même si les causes de l'exaucement sont présentes. Il arrive en effet qu'un homme parte voyager pour accomplir une bonne œuvre, comme le pèlerinage, le jihad, la prédication ou autre, au point que l'on décèle les effets du voyage et de la fatigue sur **ses cheveux ébouriffés et non peignés et sur son visage et ses vêtements recouverts de poussière**. Cet homme lève les mains vers le ciel en invoquant avec insistance Allah, lui demandant de l'exaucer, alors qu'il n'est environné que d'illicites: sa nourriture, sa boisson, ses vêtements et son alimentation sont illicites. Comment un tel homme pourrait-il être exaucé?

Les paroles du Prophète ﷺ “Comment pourrait-il donc être exaucé?” sont une interrogation qui exprime l'étonnement et le fait qu'il est exclu qu'un tel homme puisse l'être, mais elles n'expriment pas l'impossibilité de cet exaucement. En effet, il est possible qu'Allah l'exauce par Sa grâce et Sa générosité, ou bien afin de lui accorder un délai et d'invalider tout argument qu'il pourrait opposer à Allah. On en déduit donc que le fait de se complaire dans l'illicite et de s'en nourrir fait partie des raisons qui empêchent d'être exaucé<sup>(1)</sup>.

## Un poète a dit:

*Nous invoquons Allah dès que se déclare un malheur et nous L'oublions lorsque les malheurs se dissipent.*

*Comment espérons-nous donc que nos invocations soient exaucées, alors que nous avons obstrué la voie par laquelle elles passent avec nos péchés?!*

1 Voir Al-Moufhim Li-ma Achkal Mine Talkhis Kitab Moslim d'Abou Al-'Abbass Al-Qourtoubi (3/60) et Jami' al-'Ouloum Wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/275).

- 1** (1) Le croyant est bon dans sa totalité: son cœur, sa langue et le reste de son corps. Ceci, en raison de la foi qui siège dans son cœur et qui se manifeste dans les évocations prononcées par sa langue et les œuvres vertueuses accomplies par ses membres. Tout cela fait partie des fruits de sa foi et est inclus en elle et toutes ces bonnes choses sont acceptées par Allah<sup>(1)</sup>. Le musulman doit donc faire croître sa foi afin de devenir meilleur et plus pur.
- 2** (1) Allah aime voir Son serviteur prendre exemple sur lui en adoptant certains attributs qui ne Lui sont pas spécifiques, comme la miséricorde, la douceur, le pardon, etc. Il aime en effet voir Son serviteur prendre exemple sur Sa miséricorde, Sa douceur et Son pardon et Il aime aussi le voir bon, et qu'il ne s'adonne pas à faire preuve de bassesse et autres abjections.
- 3** (1) Le serviteur doit veiller à rendre bonnes sa nourriture, son âme et ses œuvres, afin qu'Allah l'aime et accepte ses œuvres. Wahb Ibn Al-Ward – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Si tu restais en permanence à la mosquée tel ce pilier, cela ne te serait pas utile avant que tu ne scrutes ce qui entre dans ton ventre pour savoir si ce qui s'y trouve est licite ou illicite”<sup>(2)</sup>.
- 4** (2) Lorsque l'enseignant et l'éducateur veulent que l'élève fasse quelque chose de déterminé, il doit lui servir d'exemple pour cette chose. Ainsi, lorsqu'il lui ordonne de s'efforcer à participer aux prières en groupe, il convient qu'il soit lui-même le premier arrivé aux prières en groupe. Lorsqu'il l'incite à accomplir des prières surrogatoires, son devoir est que son élève le voit accomplir des prières surrogatoires. **C'est pourquoi le Prophète ﷺ nous informa qu'il est ordonné aux messagers de rechercher ce qui est licite et de délaisser ce qui est illicite, au même titre que les croyants et sur ce point il n'y a aucune différence entre eux.**
- 5** (2) Il y a dans ce hadith une mise en valeur du statut du croyant, puisque Allah lui ordonne ce qu'Il ordonne aux messagers. Les croyants méritent cela en raison de la foi qu'ils ont et du haut rang qui est le leur<sup>(3)</sup>.
- 6** (3) Le Prophète ﷺ nous informa que le voyage est une des raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée. Le voyageur est, en effet, plus humble en raison de son éloignement de son pays et des peines qu'il endure, et l'humilité est une des principales raisons pour lesquelles une invocation est exaucée<sup>(4)</sup>. Le Prophète ﷺ a dit: “Il y a trois invocations qui sont sans aucun doute exaucées: l'invocation du parent (père ou mère), l'invocation du voyageur et l'invocation de celui qui subit une injustice”<sup>(5)</sup>. Ainsi, lorsque le musulman est en voyage, qu'il invoque beaucoup Allah, car son invocation est plus susceptible d'être exaucée.

1 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/260).

2 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/263).

3 Voir Charh Al-Arba'in An-Nawawiyya d'Ibn 'Othaymine (p.142).

4 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/269).

5 Abou Dawoud (1536), At-Tirmidhi (1905), et Ibn Majah (3862).

- 7** (3) Parmi les autres raisons d'exaucement, il y a le fait de lever les mains lorsqu'on invoque, en multipliant les demandes et en étant recueilli. Le Prophète ﷺ a dit: “Votre Seigneur – Gloire et Majesté à Lui – est pudique et généreux et Sa pudeur à l'égard de Son serviteur fait que lorsque ce dernier lève les mains pour Lui demander, Il ne le laisse pas bredouille”<sup>(1)</sup>. Il est donc légiféré que le musulman lève les mains quand il invoque dans les moments où le Prophète ﷺ levait les mains en invoquant.

- 8** (3) Être insistant en sollicitant Allah est une des raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée. Le musulman ne doit donc pas se hâter dans son invocation et invoquer qu'une seule fois. Il doit plutôt répéter son invocation et insister auprès de son généreux Seigneur. Le Prophète ﷺ a dit: “L'un de vous est exaucé s'il ne se hâte pas et qu'il ne dit pas: j'ai invoqué, mais je n'ai pas été exaucé” Hadith rapporté par Al-Boukhari et Moslim<sup>(2)</sup>.

- 9** (3) Consommer ce qui est licite fait partie des principales raisons pour lesquelles l'invocation est exaucée, et consommer ce qui est illicite fait partie de ce qui empêche l'invocation d'être exaucée. Voilà pourquoi Wahb Ibn Mounabbih – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Celui qui veut se réjouir de l'exaucement de son invocation, qu'il mange de ce qui est bon”. Pour sa part, Youssouf Ibn As'bate – qu'Allah lui fasse miséricorde – a dit: “Il nous est parvenu que la consommation de nourriture illicite empêche l'invocation du serviteur de monter au ciel”<sup>(3)</sup>.

- 10** (3) Lorsqu'un homme voyage pour un acte d'obéissance quelconque et qu'il s'y consacre sérieusement, et que son invocation n'est pas exaucée pour la seule raison que sa nourriture est de provenance illicite, que dire alors de celui n'est absorbé que par ce bas monde, de celui qui ne cesse de traiter injustement les gens ou de celui qui néglige d'accomplir les adorations et les bonnes œuvres?<sup>(4)</sup>.

- 11** Les prédécesseurs – qu'Allah a agréés – veillaient à ce que leur nourriture soit bonne et à s'éloigner de ce sur quoi ils doutaient de la licéité ou de l'illicéité. On rapporte que la Mère des Croyants 'A'icha – qu'Allah a agréée – a dit: “Abou Bakr avait un jeune esclave qui lui donnait une partie du fruit de son labeur et Abou Bakr en mangeait. Un jour, il apporta quelque chose et Abou Bakr en mangea. L'esclave lui demanda: Sais-tu ce que c'est? Il demanda à son tour: Qu'est-ce donc? L'esclave répondit: Avant d'être musulman, je me suis fait passer pour un devin et j'ai trompé un homme, alors que je ne connaissais rien à la divination. Il me paya pour cela et c'est de cela que tu manges. Abou introduisit alors la main dans la bouche et vomit tout ce qu'il avait dans le ventre”<sup>(5)</sup>.

1 Abou Dawoud (1488), At-Tirmidhi (3556) et Ibn Majah (3865).

2 Al-Boukhari (6340) et Moslim (2735).

3 Voir Jami' Al-'Ouloum wa Al-Hikam d'Ibn Rajab (1/275).

4 Commentaire de Al-Arba'oune An-Nawawiyya d'Ibn Daqiq Al-'Id (p.41, 42).

5 Al-Boukhari (3842).